

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie
Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Mérignac - Ecureuil Assurances IARD - Implantation d'un centre de gestion des sinistres - Subvention d'équipement de la Communauté Urbaine - Décision - Autorisation

Monsieur BAUDRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le groupe Caisses d'Epargne a créé en 1997 une filiale, la Compagnie Ecureuil Assurances IARD (Incendie, Assurances et Risques Divers), pour développer une activité d'assurance.

Ecureuil Assurances IARD, société anonyme au capital de 53,55 M€ est détenue à 65 % par le groupe Caisses d'Epargne et à 35 % par les Mutuelles du Mans Assurances.

La compagnie a pour mission de créer des produits d'assurance en automobile et deux roues, multirisques habitation, garantie des accidents de la vie et protection juridique, et les diffuser dans le réseau des Caisses d'Epargne.

Ecureuil Assurances IARD assure également la gestion des sinistres déclarés par ses clients et dans ce but, elle a mis en place, en 2000, un centre de gestion des sinistres à Martillac.

A la fin de 2004, le portefeuille d'Ecureuil Assurances IARD s'élevait à 1 million de contrats, en très forte croissance puisque 500 000 contrats supplémentaires étaient prévus à fin 2005, l'objectif étant d'atteindre 3 millions de contrats en 2010.

L'activité repose en effet essentiellement sur le marché des particuliers, notamment les 12 millions de clients du réseau des Caisses d'épargne, et sur l'intérêt manifesté par la majorité d'entre eux de regrouper leurs comptes bancaires et leurs assurances.

L'accroissement du nombre de contrats et, de manière corrélative du nombre de sinistres, ainsi que les flux croissants d'appels téléphoniques, nécessitent la mise en place d'un second centre de gestion des sinistres.

En effet, le Centre de Martillac qui compte aujourd'hui 132 emplois atteindra, malgré l'extension en cours, sa pleine capacité fin 2006 avec 165 postes. Aussi la compagnie doit-elle envisager la création de ce deuxième centre.

1. Le projet de création d'un second centre de gestion des sinistres

Ecureuil Assurances IARD a étudié différentes possibilités d'implantation en France. Elle a retenu le territoire de l'agglomération bordelaise, mettant en évidence un ensemble d'atouts parmi lesquels une bonne accessibilité et un marché local du travail de taille importante, permettant d'envisager des recrutements facilités.

L'implantation se fera à Mérignac, sur un terrain appartenant à la Communauté Urbaine, parc Saint-exupéry, d'une superficie de 15 000 M², en cours de cession, sur lequel sera édifié un bâtiment d'une superficie de 3 000 m² en R + 1.

Le centre devra être opérationnel dans le courant du premier semestre 2007 au moment où celui de Martillac ne pourra plus accueillir de nouveaux salariés.

Ecureuil Assurances IARD prévoit sur ce nouveau centre un effectif de 80 personnes à l'horizon 2008, 110 à celui de 2009 et 200 à celui de 2010. Le rythme de création pourra être accéléré en fonction des résultats commerciaux.

Les emplois seront pourvus en contrats à durée indéterminée, très majoritairement à temps complet. Le niveau des personnes recrutées sera essentiellement Bac + 2 et celles-ci bénéficieront d'une période de formation initiale. La moyenne d'âge sur le centre actuel est de 30 ans et le turn-over est inférieur à 3%

En 2010, les effectifs totaux de la société devraient être de l'ordre de 400 personnes.

La proximité avec le centre de gestion des sinistres de Martillac permettra une mutualisation des coûts par la constitution d'un pôle de compétences pour Ecureuil Assurances IARD, tout en étant distinct de ce centre ce qui permettra de réduire l'impact d'un événement accidentel sur la continuité des prestations.

La compagnie a sollicité le soutien financier des partenaires publics : Conseil Régional, Conseil Général et Communauté Urbaine, pour accompagner ce projet porté par la SCI Ecureuil Saint-Exupéry, dédiée à sa réalisation, dont 99% des parts seront propriété d'Ecureuil Assurances IARD et 1% à la SCI de Tournon (Caisse d'épargne Aquitaine Nord).

2. le plan de financement

Le budget global du projet s'élève à 7 025 000 € HT et se décompose ainsi :

- investissements incorporels : 500 000 €
- investissements immobiliers (terrain, bâtiment) : 5 875 000 €
- installations, aménagements : 250 000 €
- matériel et outils de production : 400 000 €

L'intervention publique porterait sur une aide à la formation de 50 000 € qui serait accordée par le Conseil Régional, et par une aide à l'investissement immobilier qui serait accordée pour le financement des investissements immobiliers par le Conseil Général et la Communauté Urbaine, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €HT
Acquisition du terrain	375 000	SCI Saint - Exupéry	5 725 000
VRD	650 000	CUB	100 000
Construction du bâtiment	4 850 000	Conseil Général	50 000
TOTAL	5 875 000	TOTAL	5 875 000

L'implantation du centre de gestion des sinistres de Ecureuil Assurances IARD à Mérignac permet de développer la fonction de services aux particuliers et l'activité d'assurance pour l'agglomération bordelaise par la constitution du pôle assurance du groupe Caisses d'Epargne.

Il permet de donner à la Communauté Urbaine une visibilité nationale dans le domaine et de contribuer à la création d'emplois.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 100 000 € à la SCI Ecureuil Saint-Exupéry pour l'implantation d'un centre de gestion des sinistres de Ecureuil Assurances IARD à Mérignac,

- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67 article 6745 sous fonction 900 DA CRB D100 du Budget de l'exercice 2005 de la Communauté Urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2006**

